

OBJET BUDGET PRINCIPAL
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011

Le Budget Supplémentaire a une triple fonction : il intègre d'une part les résultats de l'exercice précédent, à savoir :

- en Section d'Investissement (solde d'exécution) - 27 614 446,77 euros,
- en Section de Fonctionnement (excédent) 39 557 588,83 euros.

Le solde du résultat brut d'exploitation, après affectation de 30 380 232,99 euros en Investissement, est reporté en Fonctionnement à hauteur de 9 177 355,84 euros.

Il reprend également les crédits reportés inclus dans le Compte Administratif 2010 récapitulés dans le tableau ci-après :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	3 002 876,44 €	5 711 345,95 €
Recettes	1 659 093,21 €	

Enfin, il peut comprendre des crédits nouveaux, qui s'élèvent, en mouvements réels, à :

- * - 6 706 287,00 euros en dépenses d'Investissement,
- * 6 552 550,00 euros en dépenses de Fonctionnement.

La Section d'Investissement au total s'élève à 29 161 036,21 euros et la Section de Fonctionnement à 12 263 895,95 euros.

Les tableaux du Budget Supplémentaire ci-joints donnent le détail de ces dépenses et des recettes prévues pour leur financement.

En Section d'Investissement, l'ensemble des demandes en crédits nouveaux a fait l'objet de réajustements de crédits de ligne à ligne. En effet, la réalisation de certaines opérations est décalée dans le temps, permettant à la fois un redéploiement de ces crédits sur d'autres opérations, et une diminution de plus de 6 000 000,00 euros des crédits d'équipement sur l'exercice en cours. La Délibération relative aux AP/ CP, soumise par ailleurs à votre examen dans la présente séance, viendra compléter ou modifier le programme 2011 d'investissement.

La Section de Fonctionnement enregistre pour sa part une augmentation des crédits en direction des associations pour 2 050 000,00 euros.

Des compléments de crédits sont également prévus, principalement pour les Directions - Services Techniques (locations de camions), - Communication, - Développement de la Culture, - Gestion du Patrimoine (locations immobilières).

Les recettes supplémentaires de Fonctionnement proviennent essentiellement :

Rapport n° 11/5-02

- des impôts et taxes, et plus particulièrement de la fiscalité directe locale, de la taxe sur l'électricité et des taxes diverses ;
- des redevances payées par les usagers ;
- des revenus des immeubles.

Le chapitre des dotations et participations est quant à lui revu à la baisse, avec des réajustements sur la compensation de Taxe Professionnelle, et sur les remboursements pour les emplois aidés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET BUDGET PRINCIPAL
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/5-02 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ARMAND Alain, 11ème Adjoint, présenté au nom de la Commission
Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

4 abstentions
(dont 1 vote par procuration)

pour

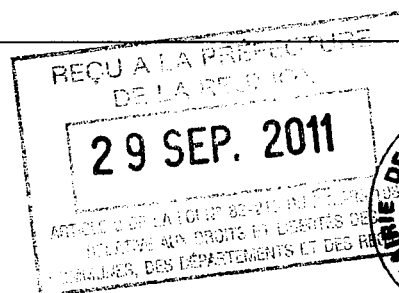
Madame ALLIE Carmen, Madame HOARAU Patricia
et Monsieur BARDIERE Jean-Michel

Autres membres présents et mandatés

Adopte le Budget Supplémentaire 2011 du Budget principal qui s'élève en dépenses et en recettes
à :

- * 29 161 036,21 euros en Investissement,
- * 12 263 895,95 euros en Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **26 SEP. 2011**



LE MAIRE

LE MAIRE bert ANNETTE